# Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **13/10-1071**

**Annule et remplace l'Avis Technique 13/07-1012**

*Pose de revêtements muraux intérieurs et sols intérieurs*

# Cermifix HP

*Colle à carrelage*

*Adhesive for tiles*

*Mörtel und Klebstoff für Fliesen und Platten*

| Relevant de la norme | **NF EN 12004** |
|---|---|


**Titulaire :** Société Cermix
BP 14
FR-62240 Desvres

Tél. : 03 21 10 10 40
Fax : 03 21 33 66 56

**Distributeur :** Société Desvres
BP 14
FR-62240 Desvres

E-mail : pmo@desvres.com
Internet : www.desvres.com


*Ne peuvent se prévaloir du présent Document Technique d'Application que les productions certifiées, marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :*

**www.cstb.fr**

*rubrique :*

Evaluations
Certification des produits et des services


Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

**Groupe Spécialisé n° 13**

Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Vu pour enregistrement le 12 juillet 2010



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr



Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

© CSTB 2010

**Le Groupe Spécialisé n° 13 « Procédés pour la mise en œuvre des revêtements » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a examiné, le 15 avril 2010, la colle à carrelage CERMIFIX HP, présentée par la Société CERMIX. Le présent document, auquel est annexé le Dossier Technique établi par le demandeur, transcrit l'Avis formulé par le Groupe Spécialisé n°13 sur les dispositions de mise en œuvre proposées pour l'utilisation du produit dans le domaine d'emploi visé et dans les conditions de la France Européenne et les DOM, qui annule et remplace l'Avis Technique 13/07-1012. L'Avis formulé n'est valable que si la certification visée dans le Dossier Technique, basée sur un suivi annuel et un contrôle, est effective. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France européenne et dans les DOM.**

## 1. Définition succincte

### 1.1 Description succincte

Colle à carrelage prête à l'emploi pour la pose de revêtements en carreaux céramiques et assimilés, pierres naturelles.

### 1.2 Identification

Les produits relevant de la norme NF EN 12004 sont soumis, pour leur mise sur le marché, aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2003 Portant application aux colles à carrelage du décret n° 92647 du 8 juillet 1992 modifié, concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction.

### 1.3 Identification

La marque commerciale, l'identification de l'usine productrice, la date de fabrication du produit, le marquage correspondant à la certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED et les conditions d'emploi du produit sont indiqués sur les emballages.

## 2. AVIS

### 2.1 Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'emploi accepté est identique à celui proposé à l'article 1 du Dossier Technique.

### 2.2 Appréciation sur le système

#### 2.21 Aptitude à l'emploi

**Satisfaction aux lois et règlement en vigueur : inflammabilité - toxicité**

Dans les lois et règlements en vigueur, il n'y a pas de dispositions spécifiques à l'emploi de ce produit.

**Adhérence**

Compte tenu des résultats d'essais effectués en laboratoire sur produits durcis, le collage avec ce produit conduit à des performances satisfaisantes y compris vis-à-vis du retrait et du fluage du béton. La cinétique de séchage du CERMIFIX HP conduit à l'acquisition de ces performances dans des délais suffisants.

**Comportement vis à vis du passage de l'eau**

Une colle à carrelage n'assure pas un écran à la pénétration à l'eau dans le support. Elle ne peut donc pas se substituer à un ouvrage de protection, lorsque celui-ci est requis.

Le collage avec CERMIFIX HP conduit à des performances satisfaisantes pour une utilisation :

- en mur intérieur, dans des locaux classés au plus EB+ collectif, tels que définis dans le « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs » *e-cahier du CSTB 3567*.
- en sol intérieur, dans les locaux privatifs classés E2 au plus.

#### 2.22 Durabilité

Dans le cadre du domaine d'emploi visé, la durabilité de l'ouvrage peut être appréciée comme comparable à celle du même revêtement collé au moyen d'un mortier colle.

#### 2.23 Fabrication

La fabrication fait l'objet d'un contrôle interne systématique du fabricant, régulièrement suivi par le CSTB.

Les produits bénéficiant d'un Certificat valide sont identifiables par la présence du logo CERTIFIE CSTB CERTIFIED suivi du numéro de marquage apposé sur les emballages.

#### 2.24 Mise en œuvre

Le collage des carreaux au moyen du produit CERMIFIX HP ne fait pas appel à une technicité particulière.

Elle nécessite cependant en sol intérieur, une reconnaissance systématique du support.

### 2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

#### 2.31 Conditions de fabrication et de contrôle

Le fabricant est tenu d'exercer sur sa fabrication un contrôle interne permanent en usine, portant sur les matières premières, les conditions du mélange et le produit fini, conformément au Document Technique 1 de la certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED des colles à carrelage.

Les contrôles sur produit fini portent sur les caractéristiques suivantes :

- Essais sur pâte :
  - viscosité,
  - consistance.
- Essais sur produit durci :
  - vérification du temps ouvert à 30 minutes,
  - adhérence par cisaillement après action de l'eau.

Chaque emballage doit comporter un marquage conforme aux prescriptions des Exigences Particulières de la certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED.

#### 2.32 Conditions d'emploi et de mise en œuvre

**Conditions générales en mur intérieur**

Les dispositions prévues pour les adhésifs dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs), sont complétées comme suit :

- la pose a lieu en simple encollage, la consommation étant précisée au § 4.5 du Dossier Technique,
- le délai d'attente avant l'occupation des locaux EB+ est de 15 jours dans le cas de carreaux de faïence et 1 mois dans le cas contraire.

Il est rappelé que, dans les locaux humides, la conception du support doit prendre en compte les risques liés à la présence d'eau, notamment en pied de paroi (protection contre les infiltrations et les remontées capillaires).

**Travaux de rénovation en mur intérieur**

Une reconnaissance du support doit être faite selon les indications du § 5 du Dossier Technique. Les travaux préparatoires qui s'ensuivent sont précisés au même paragraphe.

La rénovation des anciens carrelages sur support plâtre n'est pas visée dans le présent document.

**Conditions particulières à respecter en sol intérieur**

Les conditions particulières à respecter dans le cas d'emploi du produit CERMIFIX HP en sol intérieur sont les suivantes :

- La planéité du support doit correspondre aux tolérances indiquées ci-après :
  - 5 mm sous une règle de 2 m,
  - 1 mm sous un réglet de 0,20 m ;

  Dans le cas contraire, on réalise :
  - un enduit de ragréage autolissant de classe P3, appliqué en épaisseur de 3 mm au moins,

ou

  - un enduit de dressage.

- La teneur en humidité du support doit être ≤ 5 %.
- L'application de la pâte est réalisée par simple encollage à l'aide de la spatule adéquate (cf. § 4.6 du Dossier Technique).

Le temps de séchage du CERMIFIX HP dépend :

- de la porosité et de la siccité du support,
- de la nature et du format des carreaux,
- des conditions ambiantes.

Le jointoiement des carreaux s'effectue après avoir vérifié que les carreaux sont suffisamment maintenus en place. Il est fait au plus tôt le surlendemain de la pose des carreaux.

Pour une circulation pédestre et sans protection, le délai d'attente est de 5 jours au moins après réalisation des joints.

La mise en service normale du local intervient au plus tôt 7 jours après réalisation des joints.

### 2.33 Assistance technique

La société DESVRES est tenue d'apporter une assistance technique auprès des entreprises de pose qui leur en font la demande.

## Conclusions

### Appréciation globale

L'utilisation du système dans le domaine d'emploi proposé est appréciée favorablement.

### Validité

Jusqu'au 30 avril 2017.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 13*
*Le Président*
Michel DROIN

## 3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

La pose de carrelage en sol avec CERMIFIX HP nécessite des délais de séchage avant jointoiement, et de remise en service du local plus long que les délais habituels liés à l'utilisation d'un mortier colle.

*Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 13*
Christine GILLIOT

# Dossier Technique
## établi par le demandeur

# A. Description

## 1. Principe

### 1.1 Définition - classification

CERMIFIX HP est un mortier organique en pâte prêt à l'emploi, pour la pose de carreaux céramiques et analogues :

- en mur intérieur dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation,
- en sol intérieur dans le cadre de travaux neufs.

### 1.2 Domaine d'emploi en mur intérieur

#### 1.21 Cas de travaux neufs

##### 1.211 Locaux visés

Locaux classés au plus EB+ collectifs tels que définis dans le « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs » *e-cahier du CSTB 3567*.

##### 1.212 Nature des supports

Les supports admis pour la pose des carreaux sont énumérés au tableau 1.

##### 1.213 Matériaux de revêtements associés

- Les matériaux admis sont ceux définis au CGM du NF DTU 52.2 P-1-2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles ».
- Les limitations d'emploi sont indiquées au tableau 1. Elles sont exprimées par rapport à la surface maximale admise pour l'élément de revêtement quelque soit le format (carré ou rectangulaire) avec indication entre parenthèses des dimensions nominales (en cm) qui correspondent au format usuel carré.
- Les limitations de surface (tableau 1) sont fonction :
  - de la nature et de la porosité des carreaux (ou analogues),
  - du support.
- Masse surfacique des éléments : 30 kg/m² au plus.

#### 1.22 Ouvrages de petites dimensions

La pose sur support en plaques de fibres ciment ainsi que sur panneaux de bois CTB-H et CTB-X est limitée aux ouvrages de petites dimensions en local EA, EB et EB+ privatifs, qui concernent par exemple :

- l'habillage des allèges de baignoires,
- la réalisation des plans de vasque, des plans de travail,
- la réalisation des trappes de baignoires.

La surface maximale des carreaux est de 1200 cm².

#### 1.23 Cas de travaux de rénovation

CERMIFIX HP peut être utilisé pour le collage direct de carreaux sur ancien revêtement céramique ou sur support revêtu d'une ancienne peinture. Les limites d'emploi sont indiquées ci-après (Tableau 2).

***Tableau 2 – Revêtements de murs intérieurs – Travaux de rénovation – Locaux visés***

| Revêtement existant | Exposition à l'eau du local |
|---|---|
| Support base plâtre recouvert d'une peinture | Local EB au plus |
| Support base ciment recouvert d'une peinture | Local EB$^+$ privatif au plus |
| Support base ciment recouvert d'un ancien carrelage | Local EB$^+$ collectif au plus |

L'ancien carrelage peut être constitué de carreaux en faïence ou en grès (émaillé ou non).

La peinture peut être conservée sous réserve :

- qu'elle soit suffisamment résistante pour supporter un revêtement céramique,
- qu'elle ne se dégrade pas au contact du CERMIFIX HP.

- Nouveau revêtement associé (Tableau 3) :

***Tableau 3 – Revêtements de murs intérieurs – Travaux de rénovation – format maximum des éléments***

| Nouveau revêtement associé Surface maximale (cm²) | | | |
|---|---|---|---|
| Carreaux | | Carreaux céramiques | |
| Faïence | Terre cuite | Absorption d'eau > 0,5 % | Absorption d'eau ≤ 0,5 % |
| 1200 cm² | 300 cm² | 1200 cm² | 750 cm² |

### 1.3 Domaine d'emploi en sol intérieur

#### Locaux visés

Sols de locaux privatifs classés U3 P2 E2 au plus (Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux – *e-cahier du CSTB 3509*).

#### Nature des supports

Les supports acceptés sont ceux visés dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

Ne sont pas visés :

- les planchers réversibles à eau basse température,

#### Matériaux de revêtements associés

- Les matériaux de revêtements admis sont ceux indiqués à l'article 4 du document sus cité.
- Les limitations d'emploi sont indiquées au tableau 4 ci-après. Elles sont exprimées par rapport à la surface maximale admise pour l'élément de revêtement quel que soit le format (carré ou rectangle) avec indication entre parenthèses des dimensions nominales (en cm) qui correspondent au format usuel carré.

  Les limitations de surface (tableau 4) sont fonction :
  - de la nature et de la porosité des carreaux (ou analogues),
  - du pouvoir d'absorption du support.

## 2. Matériaux

### 2.1 Colle CERMIFIX HP

#### Aspect

Pâte de couleur blanche prête à l'emploi. Présence d'un traceur permettant l'identification a posteriori.

#### Nature des constituants

- Liants : copolymères en émulsion aqueuse.
- Charges minérales.
- Adjuvants divers :
  - rétenteur d'eau,
  - agent anticryptogame,
  - modificateur de prise,
  - modificateur de rhéologie,
  - agent dispersant,
  - agent antimousse.

#### Identification

Les caractéristiques d'identification sont indiquées pour chaque usine de production sur une fiche spécifique attachée au certificat relatif à cette usine.

#### Conditionnement et stockage

Produit conditionné en seaux plastiques de 3 - 8 – 15 et 25 kg.

Conservation : 12 mois maximum à compter de la date de fabrication, en emballage d'origine fermé, entreposé à l'abri du gel et de l'exposition au soleil.

Sont indiqués sur les seaux :

- le mode d'emploi résumé,
- le centre de production,
- la date de fabrication.

***Tableau 1 – Revêtements de murs intérieurs – Travaux neufs - Nature des supports et formats maximaux des éléments***

<table>
<tr><th colspan="3" rowspan="2">Nature des supports<br>Nomenclature</th><th colspan="2">Enduit base plâtre</th><th colspan="3">Cloison en carreaux de plâtre</th><th colspan="2">Cloison ou doublage de mur</th><th colspan="2">Cloison en carreaux de terre cuite</th><th colspan="2">Maçonnerie en bloc de béton cellulaire</th><th>Enduit base ciment</th><th colspan="2">Béton</th></tr>
<tr><th>S4</th><th>S5</th><th>S8</th><th>S9</th><th>S10</th><th>S6</th><th>S7</th><th>S11</th><th>S12</th><th>S14</th><th>S13</th><th>S3</th><th>S2</th><th>S1</th></tr>
<tr><td rowspan="6">Degré d'exposition à l'eau des locaux</td><td colspan="2">EA</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">EB</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">EB + priv.</td><td>Hors zone d'emprise bac à douche/ baignoire</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Dans zone d'emprise bac à douche/ baignoire</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">EB + coll.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">EC</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="10">Revêt. associés<br><br>Pds ≤ 30 kg/m²</td><td colspan="2">Plaquettes murales de terre cuite</td><td colspan="12">≤ 231 cm²</td><td></td></tr>
<tr><td>Carreaux de terre cuite</td><td rowspan="3">Groupes Alla – Allb – Alll Blla – Bllb - Blll</td><td colspan="12">900 cm²</td><td></td></tr>
<tr><td>Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3 %</td><td colspan="5">1500 cm²</td><td colspan="5">1200 cm²</td><td colspan="2">1500 cm²</td><td></td></tr>
<tr><td>Faïence</td><td>Groupe Blll</td><td colspan="12">2200 cm²</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Pierres naturelles de porosité ≥ 2 %</td><td colspan="11">1200 cm²</td><td colspan="2">1200 cm²</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Pierres naturelles de porosité < 2 % y compris granit</td><td colspan="3" rowspan="2">1200 cm²</td><td rowspan="3">750 cm²</td><td rowspan="3">1200 cm²</td><td rowspan="3">750 cm²</td><td colspan="3" rowspan="3">1200 cm²</td><td colspan="2">1200 cm²</td><td></td></tr>
<tr><td>Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau ≤ 3 % et ≥ 0,5 %</td><td rowspan="2">Groupes Al – Bla - Blb</td><td colspan="2">1200 cm²</td></tr>
<tr><td>Carreaux céramiques pleinement vitrifiés (d'absorption d'eau ≤ 0,5 %)</td><td colspan="3">750 cm²</td><td colspan="2">750 cm²</td></tr>
<tr><td colspan="2">Pâte de verre – Emaux</td><td colspan="12">≤ 120 cm²</td><td></td></tr>
</table>

### Nature des supports (nomenclature)

S1 : Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement courant.

S2 : Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement soigné.

S3 : Enduit à base de ciment (bâtard, ciment, monocouche de catégorie OC3) sur mur en béton ou murs et parois en maçonnerie de type Rt3

S4 : Enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 40.

S5 : Enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 60.

S6 : Plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) éléments de doublage solidaire du support ou éléments de cloisons légères ou de doublage indépendant.

S7 : Plaques de parement en plâtre hydrofugé - type H1.

S8 : Cloisons en carreaux de plâtre.

S9 : Cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (coloration bleue).

S10 : Cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé « plus » ou « hydro » (coloration verte).

S11 : Cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de plâtre.

S12 : Cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de ciment.

S13 : Parois maçonnées en blocs de béton cellulaire montés avec un liant colle à base de ciment.

S14 : Parois maçonnées en blocs de béton cellulaire montés avec un liant à base de plâtre.

### Classification des degrés d'exposition à l'eau des locaux

EA : Locaux secs ou faiblement humides

EB : Locaux moyennement humides

EB+ : Locaux humides

EC : Locaux très humides

Pose collée directe admise

Pose exclue avec cette colle

Pose collée directe admise si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau.

1 Supports visés par des Avis Techniques qui précisent les dispositions à prendre en particulier pour le choix des produits de collage. La protection des pieds de cloison doit être réalisée par l'entreprise qui pose la cloison.

***Tableau 4 – Revêtements de sols intérieurs – Formats maximaux des éléments***

| Revêtements associés | | Support |
|---|---|---|
| Carreaux de terre cuite, pâte de verre ou émaux | | S ≤ 120 cm² |
| Carreaux céramiques pressés ou étirés | E ≤ 6 %(2) | S ≤ 1200 cm² |
| | E > 6 %(2) | |
| Pierres naturelles | Porosité ≤ 2 % | |
| | Porosité > 2 % | |

(1) : E Pourcentage d'absorption d'eau :
E ≤ 6 % , carreaux de classe de porosité I et IIa.
E > 6 % , carreaux de classe de porosité IIb et III.

### 2.2 Primaire CERMIFILM

#### Définition

CERMIFILM est un primaire prêt à l'emploi à base de résines synthétiques en dispersion aqueuse.

#### Aspect

Produit liquide de couleur orange.

#### Conditionnement et stockage

- Produit conditionné en jerricans plastiques de 1 – 2 et 5 litres.
- Conservation : 12 mois en emballage d'origine fermé et entreposé dans un endroit à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

#### Identification

Les caractéristiques d'identification du primaire sont indiquées sur la fiche d'identification n° 11-06.

## 3. Fabrication et contrôles

### 3.1 Fabrication

Chaque centre de fabrication fait l'objet d'un certificat CERTIFIE CSTB CERTIFIED attaché au Document Technique d'Application.

### 3.2 Contrôles

La société procède à des contrôles internes :

- de réception des matières premières,
- en cours de production,
- sur le produit fini,

conformément aux dispositions prévues dans le Document Technique 1 de la Certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED des colles à carrelage.

## 4. Mise en œuvre murs intérieurs – Travaux neufs

### 4.1 Etat du support

Les dispositions de l'article 6.3 du NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs » doivent être respectées.

### 4.2 Conditions ambiantes

Pendant les travaux, la température au niveau du support doit être comprise entre 8°C et 30°C.

### 4.3 Pose proprement dite

#### 4.31 Ouvrabilité de la pâte

- Temps ouvert pratique sur chantier[1] : 30 minutes environ.
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier[1] : 20 minutes environ (les carreaux étant appliqués 10 minutes après étalement de la pâte).

#### 4.32 Application

La pose des carreaux se fait systématiquement par simple encollage. Les autres dispositions définies pour les adhésifs dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs » sont applicables.

#### 4.33 Délai d'attente avant jointoiement des carreaux

Le délai d'attente doit être au moins égal à celui indiqué pour les adhésifs dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs ».

#### 4.34 Traitement des points singuliers

Les dispositions définies dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs » doivent être respectées.

#### 4.35 Pose sur support en panneaux dérivés du bois

On se limite aux ouvrages de petites dimensions réalisés dans le cadre de travaux d'aménagement intérieur.

Avant la pose des carreaux, on applique le primaire prêt à l'emploi CERMIFILM de la société CERMIX.

- Application à la brosse ou au rouleau en deux couches croisées.
- Consommation : 150 à 200 g/m² pour chaque couche.
- Délai d'attente entre les deux couches : 1 heure environ (primaire sec au toucher).

La pose des carreaux est réalisée le lendemain en respectant les dispositions prévues aux articles 4.31 à 4.33.

### 4.4 Délai d'attente avant occupation des locaux

Dans les locaux de type EB+, le temps de séchage de l'ouvrage est de :

- 15 jours pour les carreaux de faïence,
- 1 mois pour les autres matériaux.

### 4.5 Matériel d'application – consommation minimale

***Tableau 5***

| Peigne | Surface des carreaux | Mode d'encollage | Consommation par m² de surface |
|---|---|---|---|
| V6 | S≤120 cm² | Simple encollage | 3,0 kg/m² |
| U6 | 120cm²<S≤1200cm² | | 3,5 kg/m² |
| U9 | 1200cm²<S≤2200cm² | | 5 kg/m² |

Une consommation inférieure de 15 % par rapport à ces quantités minimales peut être acceptée sur des surfaces limitées.

## 5. Mise en œuvre mur intérieur – Travaux de rénovation

### 5.1 Travaux de rénovation sur ancien carrelage

La rénovation des anciens carrelages sur supports plâtre n'est pas visée dans le présent document.

#### 5.11 Reconnaissance du revêtement existant

Le revêtement existant doit être en bon état : solide, propre et sec.

L'adhérence des carreaux est vérifiée par « sondage », à l'aide d'un objet métallique.

Les carreaux non adhérents (sonnant le « creux ») sont déposés. Les carreaux éliminés ne doivent pas dépasser 10 % de la surface à carreler.

1 : Le temps ouvert « pratique » (et le temps d'ajustabilité des carreaux) dépend des conditions atmosphériques rencontrées sur chantier. Les valeurs indiquées ci-dessus sont données pour des températures de 15 à 20°C.

### 5.12 Travaux préparatoires

L'ancien carrelage est nettoyé à l'aide d'une lessive sodée, puis rincé à l'eau. Laisser sécher.

Si après cette opération le support reste gras, il est décapé par ponçage avec un disque gros grains et dépoussiéré soigneusement.

Les rattrapages ponctuels sont réalisés :

- la veille avec le produit CERMIFIX HP, dans le cas d'un rattrapage en faible épaisseur (4 mm au plus),
- l'avant-veille avec l'enduit de ragréage mural RAGRELISS 315 (Société CERMIX), dans le cas d'un rattrapage d'épaisseur de 3 à 15 mm.

### 5.13 Mise en œuvre du nouveau revêtement

Les conditions de mise en œuvre sont identiques à celles définies pour les travaux neufs.

## 5.2 Travaux de rénovation sur ancienne peinture

### 5.21 Reconnaissance de l'ancien support peint

La reconnaissance des surfaces peintes est réalisée comme décrit à l'article 6.2.1 du CPT Murs intérieurs – Rénovation.

### 5.22 Travaux préparatoires

La surface est nettoyée à l'aide d'une lessive sodée, puis rincée à l'eau. Laisser sécher.

Elle est ensuite dépolie par ponçage à l'aide d'un disque gros grain puis dépoussiérée. Les zones friables et non adhérentes sont éliminées par grattage.

Cette opération est suivie d'un dépoussiérage et d'un nettoyage à l'eau.

### 5.23 Mise en œuvre des carreaux (ou analogues)

Les conditions de mise en œuvre sont identiques à celles définies pour les travaux neufs.

# 6. Mise en œuvre en sol intérieur

## 6.1 Etat du support

Les supports visés doivent présenter les qualités requises par le DTU ou le CPT de mise en œuvre les concernant. En outre, ils doivent présenter les caractéristiques suivantes :

**Planéité du support**

La tolérance de planéité est de :

- 5 mm sous une règle de 2 m,
- 1 mm sous un réglet de 0,20 m.

Dans le cas où le support présente des écarts de planéité plus importants, on réalise, selon le cas :

- un enduit de ragréage autolissant de classe P3, appliqué en épaisseur de 3 mm au moins,

ou

- un enduit de dressage.

**Propreté**

Le support doit être exempt de tous dépôts, déchets, peinture, … et débarrassé de toute plaque de laitance.

**Siccité du support – Age du support**

Le support doit présenter une siccité convenable (teneur en humidité n'excédant pas 5 % de la masse sèche déterminée à la bombe au carbure).

L'âge du support doit correspondre au moins aux dispositions de l'article 6.2.7 du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

**Cas du chauffage par le sol**

On respecte les dispositions prévues dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

## 6.2 Conditions ambiantes

Pendant les travaux, la température au niveau du support, doit être comprise entre 8°C et 30°C.

## 6.3 Pose proprement dite

### 6.31 Ouvrabilité de la pâte

- Temps ouvert pratique sur chantier[2] : 30 minutes environ.
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier[2] : 20 minutes (les carreaux étant appliqués 10 minutes après étalement de la pâte).

### 6.32 Application

- La colle est appliquée sur le support à l'aide d'un peigne adapté à la surface des carreaux (cf. tableau 6, article 6.5) par surface de 1 à 2 m².
- La pose des carreaux se fait par simple encollage : les carreaux sont appliqués directement sur le support recouvert de colle, dans la limite du Temps Ouvert pratique (30 minutes environ).

  Remarque : le Temps Ouvert est allongé par temps froid et raccourci par temps chaud et / ou sur support absorbant (la limite du Temps Ouvert se caractérise par la formation d'une peau en surface des sillons).
- Les carreaux sont positionnés avec une pression suffisante (mouvement de glissement ou de rotation), de manière à assurer un bon écrasement des sillons de colle.

  En cours de pose, on vérifie que l'écrasement de la colle est correct. On considère que l'écrasement est correct, si après avoir décollé le carreau du support, on observe un lit continu de colle sur 70 % au moins de la surface considérée.
- Largeur des joints entre les carreaux : la largeur des joints est fonction du carreau.

  En aucun cas, la largeur nominale du joint ne peut être inférieure aux largeurs minimales précisées ci-après, augmentées de la tolérance du carreau :

  - les carreaux de terre cuite et les carreaux étirés sont posés avec des joints de plus de 6 mm de large,
  - pour les autres matériaux, elle est de 5 mm au moins.
  - pour les carreaux de petite surface (S < 50 cm²) sur trame côté belle face, une largeur de joint de 2 mm est admise.

### 6.33 Jointoiement des carreaux

Le temps de séchage du CERMIFIX HP dépend :

- de la porosité du support,
- de la nature et du format des carreaux,
- et des conditions ambiantes.

Le jointoiement des carreaux s'effectue après avoir vérifié que les carreaux sont suffisamment maintenus en place.

Le jointoiement des carreaux, est effectué, au plus tôt, le surlendemain de la pose des carreaux.

Dans le cas où il est prévu l'emploi d'un produit formulé, on peut utiliser les produits suivants de la société CERMIX :

- CERMIJOINT,
- CERMICOLOR,
- CERMIJOINT HRC,
- CERMIJOINT SOUPLE
- CERMIJOINT TX
- CERMICOLOR HRC.

### 6.34 Traitement des points singuliers

On respecte les dispositions du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

## 6.4 Délai d'attente avant mise en service

Les délais d'attente à respecter avant occupation des locaux sont les suivants :

- circulation pédestre et sans protection : 5 jours après réalisation des joints,
- mise en service normale du local : 7 jours après réalisation des joints.

[2] Le temps ouvert « pratique » (et le temps d'ajustabilité des carreaux) dépend des conditions atmosphériques rencontrées sur chantier. Les valeurs indiquées ci-dessus sont données pour des températures de 15 à 20 °C.

### 6.5 Matériel d'application – Consommation minimale

***Tableau 6***

| Peigne | Surface des carreaux | Mode d'encollage | Consommation par m² de surface |
|---|---|---|---|
| U6 | S ≤ 300 cm² | Simple encollage | 3,5 kg/m² |
| U9 | 300 cm² < S≤1200 cm² | | 5 kg/m² |

Une consommation inférieure de 15 % par rapport à ces quantités minimales peut être acceptée sur des surfaces limitées.

## 7. Assistance technique

La société DESVRES assure la formation du personnel et / ou l'assistance au démarrage sur chantier, auprès des utilisateurs qui en font la demande, afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit.

Nota : cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

# B. Résultats expérimentaux

Rapport d'essais CSTB.

# C. Références

Lancement des fabrications : courant 1992.

Importance globale des chantiers : 3 millions m².